



« Ensemble, nous inventerons la démocratie de demain »

GUIDE DU CREATEUR DE CAFE CITOYEN



La Nouvelle Arcadie

30, rue de Strasbourg

94300 VINCENNES

Contact : François toutain, *président*

president@nouvellearcadie.net

www.nouvellearcadie.net

06 30 06 11 67

LNA



AVANT-PROPOS	2
LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA NOUVELLE ARCADIE	
CHARTRE DE LA NOUVELLE ARCADIE	4
COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA NOUVELLE ARCADIE	5
LA MISE EN ŒUVRE DES DEBATS	
QU'EST-CE QU'UNE ARCADIE LOCALE ?	6
QUELS SONT LES RAPPORTS ENTRE LES ARCADIES LOCALES	
ET LA NOUVELLE ARCADIE ?	8
LES DEBATS DE LA NOUVELLE ARCADIE	9
STATUTS TYPES DES ARCADIES LOCALES	11



LNA

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Avant-Propos



La Nouvelle Arcadie est une association de débats loi 1901 qui crée, partout en France, les conditions d'un débat véritable sur les problèmes de société.

La naissance de notre association, en 1997, part d'un constat : il n'existe en France aucun espace apolitique, aucun espace indépendant, dans le cadre duquel les citoyens peuvent se retrouver pour débattre ensemble sur leur société. En effet, la conception française actuelle de la démocratie place les partis politiques au centre du dispositif constitutionnel : ce sont eux qui façonnent les programmes par des négociations internes, et le peuple se retrouve dans l'unique possibilité de ratifier les propositions.



Nous pensons pour notre part que les élites politiques ne sont pas les seules à même de proposer des solutions aux problèmes que rencontre notre société. Bien au contraire.

Le peuple se trouve à l'origine de la légitimité de l'action politique.

Les programmes doivent donc être établis dans l'intérêt général. Force est de constater que tel n'est pas le cas. La consultation du peuple lors des élections ne se suffit pas à elle seule, et c'est ici que le projet de la Nouvelle Arcadie prend toute son ampleur.



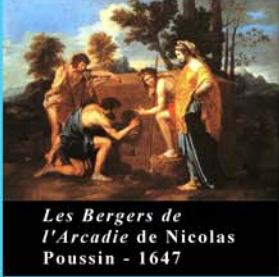
Notre ambition est de taille : la création d'un espace démocratique, indépendant. La Nouvelle Arcadie offre à l'ensemble des citoyens la possibilité de s'exprimer sur la société, sur ses problèmes. Par là même, elle leur permet d'émettre des idées pour la construction de la société de demain. Elle participe ainsi au renouveau politique en France en démontrant que les citoyens sont une source de proposition trop longtemps négligée par la classe politique.



Résoudre les problèmes que rencontre notre société, et, au-delà, se préparer à ceux que nous rencontrerons demain, nécessite une réflexion collective de l'ensemble des citoyens. Le temps est venu que tous, nous nous retrouvions dans une structure afin de partager nos idées sur la société que nous souhaitons pour le XXIème siècle. Association innovante de par l'absence d'idéologie dominante, La Nouvelle Arcadie s'est donnée cet objectif d'organiser des débats publics ouverts à tous sur les grands problèmes de notre société.



LNA



*Les Bergers de
l'Arcadie* de Nicolas
Poussin - 1647

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Avant-Propos

L'Arcadie est une région de la Grèce qui a toujours représenté le pays idéal. Cette tradition fut ainsi reprise à la Renaissance par de nombreux auteurs et participa au développement des doctrines démocratiques en s'opposant à l'académisme.

La Nouvelle Arcadie souhaite renouveler cet état d'esprit porteur d'un idéal de société.

Ce document de présentation est destiné à vous présenter La Nouvelle Arcadie. Vous y trouverez LA CHARTE qui nous permet de concevoir des débats constructifs mais aussi des explications sur l'organisation des débats.

Nous espérons qu'à la lumière de ce document, vous partagerez notre conception de la démocratie et que vous nous rejoindrez dans cette initiative en constituant une Arcadie Locale.

François Toutain
Président de La Nouvelle Arcadie

Contact :
François toutain
La Nouvelle Arcadie
president@nouvellearcadie.net
www.nouvellearcadie.net
30, rue de Strasbourg
94300 VINCENNES
06 30 06 11 67



LNA



Déclaration des Droits
de l'Homme et du
Citoyen - 1789

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Charte de La Nouvelle Arcadie

Les représentants de la Nouvelle Arcadie, considérant que le débat entre les citoyens constitue l'essence même de la démocratie, adhèrent à la présente Charte et proclament les principes indispensables à l'élaboration d'un nouveau projet de société.

- Toute opinion concourant au débat peut être exprimée librement après la demande de prise de parole ;
- Toutefois, les interventions se bornant à des polémiques purement partisans ou dogmatiques sont contraires à l'esprit de la Charte ;
- La Nouvelle Arcadie ne doit servir aucune idéologie ou action politique et veut rester un espace libre de réflexion et de discussion.

Toutes les personnes adhérant à ces trois premiers principes sont des Arcadiens.

La tribune ne saurait avoir le monopole de la parole : un dialogue interactif doit s'installer.

Les interventions des Arcadiens ainsi que toute pièce produite seront consignées par un secrétaire de séance pour publications. Les représentants de la Nouvelle Arcadie veilleront au respect de la présente Charte et au bon déroulement des débats. Ils supprimeront du compte-rendu toute intervention ne respectant pas les principes fondamentaux énoncés et se réservent le droit d'appeler toute l'assemblée à les faire respecter.

*La Charte de « La Nouvelle Arcadie » constitue une garantie fondamentale au bon déroulement des débats organisés par notre association.
Les principes contenus dans ce document n'ont d'autres motifs que de permettre une confrontation constructive des idées de chacun.
Chaque relais local de La Nouvelle Arcadie, en tant que signataire de la présente charte, veillera au respect des principes énoncés.*



LNA

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Communiqué de presse de La Nouvelle Arcadie

Lors de la constitution de notre association, le bureau de La Nouvelle Arcadie a établi le texte ci-dessous reproduit, afin d'annoncer la création d'une structure permettant aux citoyens de débattre librement sur les problèmes de société. Ce communiqué de presse symbolise le commencement des activités de La Nouvelle Arcadie ; il est porteur de l'état d'esprit de notre association.



" Devant l'incapacité manifeste des structures démocratiques traditionnelles à répondre à l'attente de la population d'un projet de société ne compromettant pas l'avenir, des citoyens ont réagi et créé la Nouvelle Arcadie pour organiser partout en France les conditions d'un débat véritable, apolitique et indépendant.

Les choix qui orientent votre vie et le devenir collectif ne sont pas l'apanage de quelques élites : chacun d'entre vous doit recouvrer son rôle citoyen dans notre démocratie acquise avec force sacrifices.

C'est pourquoi nous appelons solennellement femmes et hommes de toute condition à rejoindre les débats organisés par les Arcadies dans les Universités, et invitons les Présidents de celles-ci à ouvrir leurs amphithéâtres.

Puisse cet élan démocratique redonner, à l'aube du XXIe siècle, l'espoir aux exclus et déçus de la société ! "

Avril 1997



LNA



Réseau des Arcadies
Décembre 2004

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Qu'est-ce qu'une Arcadie Locale ?

La Nouvelle Arcadie est une association nationale qui fonctionne par le biais d'associations implantées localement appelées «Arcadies Locales». Créer une Arcadie Locale est relativement simple. Il suffit de ratifier la Charte de La Nouvelle Arcadie.

Les Arcadies locales sont des associations ayant ratifié la Charte de La Nouvelle Arcadie, et qui ont été agréées par le bureau de l'association nationale. En ratifiant la Charte, les responsables de l'Arcadie Locale s'engagent à organiser des débats respectant les principes inclus dans ce document.

Ainsi, les débats organisés doivent permettre une liberté de parole de l'ensemble des personnes présentes : il s'agit en effet de favoriser le débat démocratique. Cependant, la prise de parole, pour d'évidentes raisons d'organisation, doit être précédée d'une demande.

Les interventions, dans la mesure du possible, ne doivent pas être des «polémiques purement partisans ou dogmatiques». Le bureau de l'Arcadie Locale a la faculté de recourir à la Charte de La Nouvelle Arcadie afin de demander à l'intervenant d'interrompre une telle attitude, d'exclure ses interventions des comptes rendus, et de faire appel à l'assemblée afin qu'elle statue sur une éventuelle persistance des polémiques. Il s'agit ici de favoriser un débat constructif. Nous pensons que les débats purement idéologiques ou partisans ont pour objet d'être développés au sein des partis politiques. C'est l'avis des citoyens qui fait défaut en France, et que nous souhaitons favoriser.

En outre, La Nouvelle Arcadie est strictement indépendante. Elle ne sert aucune idéologie ou action politique, et veut rester un espace libre de réflexion et de discussion. L'unique objectif de notre association est le développement d'idées qui pourront permettre une évolution positive de la société.



LNA

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Qu'est-ce qu'une Arcadie Locale ?

Les débats organisés par la Nouvelle Arcadie doivent être interactifs, c'est-à-dire que ce sont les citoyens eux-mêmes qui interviennent. Nous ne sommes pas du tout dans une conception conférencière de nos activités : ceci s'explique par notre volonté de redonner la parole aux citoyens, laquelle est trop souvent monopolisée par des intervenants apportant «la bonne parole».

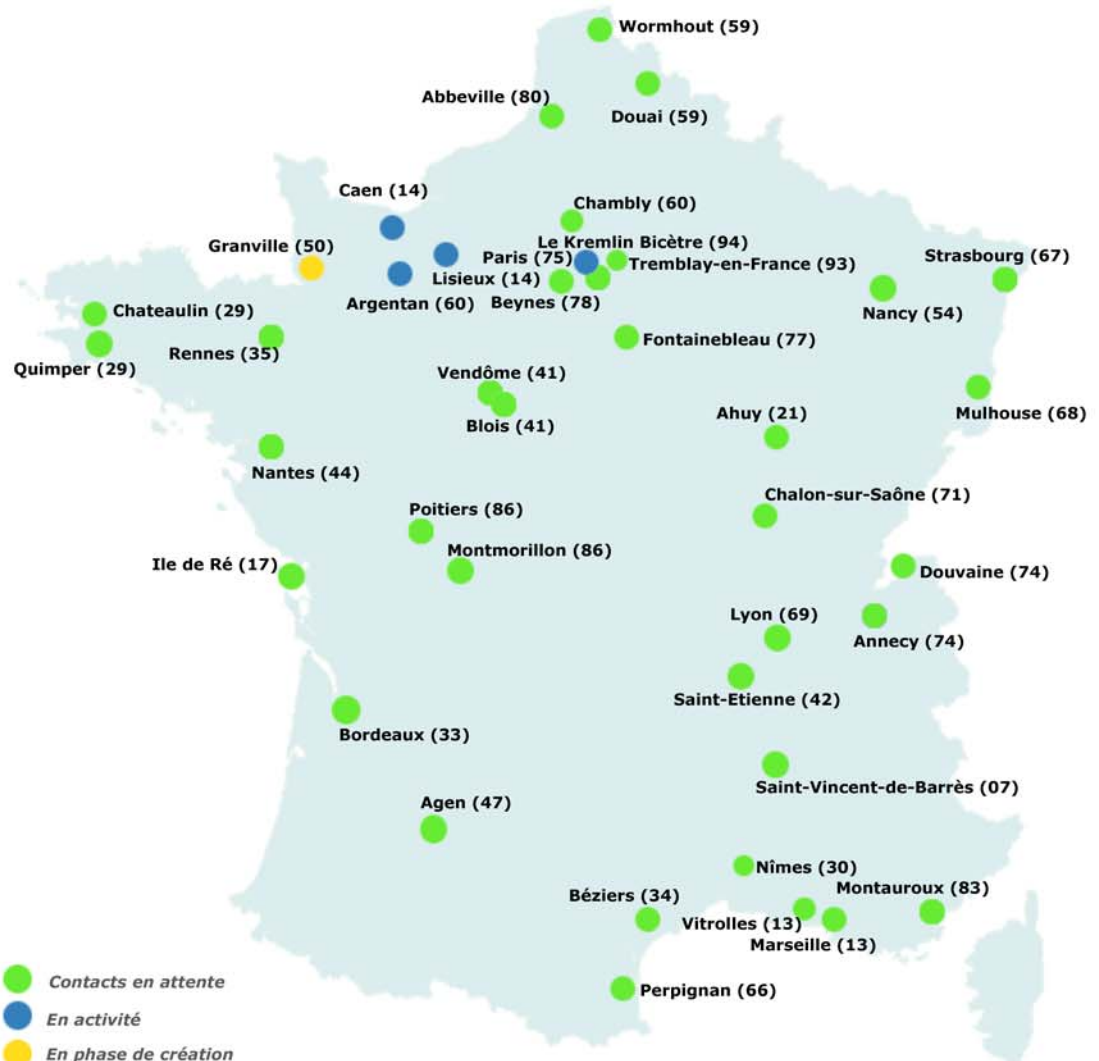
Enfin, les débats font l'objet d'une retranscription intégrale, sous la forme d'un compte rendu analytique.

Ces principes sont très importants puisqu'ils offrent les meilleures conditions pour l'organisation d'un débat de bonne qualité.

La mise en œuvre de ces principes depuis sept années à Caen ont pu démontrer l'efficacité de cette Charte à répondre à ces objectifs tout en respectant les objectifs premiers de notre association.



Réseau des Arcadies
Décembre 2004





LNA



La Liberté guidant le peuple d'Eugène Delacroix - 1830

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Les rapports entre LNA et les Arcadies Locales ?

Les Arcadies Locales ont ratifié la charte de la Nouvelle Arcadie. A ce titre, elles doivent respecter les principes contenus dans ce document. Elles doivent également verser une cotisation à la Nouvelle Arcadie en guise d'adhésion.

Lors de la création d'une Arcadie Locale, La Nouvelle Arcadie fournit aux dirigeants locaux tous les documents nécessaires à la constitution de l'Association (statuts types...), ainsi qu'à la publicité (plaquettes, affiches...). De même une assistance à l'organisation des débats est prévue.

La Nouvelle Arcadie est l'organisme de centralisation et de diffusion des travaux des Arcadies locales. Elle coordonne de plus les actions des Arcadies, et veille au respect de la Charte par ces associations.

Quant aux Arcadies Locales, elles doivent organiser des débats respectant la Charte, et effectuer la retranscription de ceux-ci.

Les présidents de ces associations sont représentant de l'adhérent associatif qu'est l'Arcadie Locale. Ils disposent à ce titre d'un droit de vote lors des Assemblées générales de La Nouvelle Arcadie.



LNA



Cahiers de doléances
Avril 1789

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Les débats de La Nouvelle Arcadie

La Nouvelle Arcadie offre deux modalités de débats politiques. Il appartient aux dirigeants locaux de choisir l'un des deux modèles proposés, ou bien de les combiner, en fonction de leur emploi du temps. Il est bien entendu qu'ils pourront également mettre en place une toute autre forme de débat.

Le principe d'autonomie des Arcadies Locales est tel, qu'en effet, les dirigeants locaux disposent de tout pouvoir pour l'organisation de leurs réunions. Il convient cependant de rappeler qu'en tout état de cause, la Charte de La Nouvelle Arcadie doit être scrupuleusement respectée.

À l'heure actuelle, « La Nouvelle Arcadie » propose :

Des débats avec intervenants

Les Cafés Citoyens

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Les débats de La Nouvelle Arcadie



LNA



Cahiers de doléances
Avril 1789

Des débats avec intervenants sur des thèmes décidés au préalable par le bureau de l'association. Il est possible que ces travaux de notre association suivent l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Ainsi, les citoyens pourront s'exprimer sur des sujets déjà traités par les autorités politiques et pourront évoquer les mesures qu'ils auraient prises à leur place. Les débats avec intervenants peuvent également porter sur tous les thèmes de société.

Les «Cafés Citoyens» permettent aux personnes de choisir eux-mêmes les thèmes qu'ils aborderont. Ces «Cafés» fonctionnent selon les mêmes modalités que les cafés de philosophie. Ils facilitent l'implantation des Arcadies locales. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui proposent et choisissent le thème. En outre, le Café Citoyen est le lieu de redécouverte de la prise de parole, de l'écoute des opinions de l'autre, bref de l'apprentissage du débat démocratique.

Cependant, les débats avec intervenants devront constituer, à terme, la principale activité de «La Nouvelle Arcadie». Les Cafés Citoyens constituent un second mode de débat politique que propose La Nouvelle Arcadie.

Doit dominer, quelle que soit la forme des activités de notre association, le souci de donner la parole à nos concitoyens afin qu'ils s'expriment sur leur société.

Chacune des Arcadies Locales organise comme bon lui semble ses «Cafés Citoyens».

Il est souhaitable qu'un compte-rendu des travaux des Arcadies Locales (que ce soient des débats avec intervenant ou des «Cafés Citoyens») soit rédigé, puis communiqué au bureau national de La Nouvelle Arcadie dans le but d'une publication nationale des travaux de l'association.

L'existence des «Cafés Citoyens » permettra une reconnaissance réelle des travaux de La Nouvelle Arcadie et facilitera l'implantation locale des Arcadies.

D'une manière générale, nous pouvons dire que les «Cafés Citoyens» de La Nouvelle Arcadie sont à la politique, ce que les cafés de philosophie sont à la philosophie.



LNA



Cahiers de doléances
Avril 1789

Article premier - Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre
"Arcadie de".

Article 2 - Objet

Cette association a pour objet principal l'organisation de débats ouverts à tous sur des thèmes de société ; débats respectant la libre expression de toutes formes d'opinions. Toute activité concourant à l'objet principal est réputée entrer dans cet objet .

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé et peut être à tout moment transféré par simple décision du Conseil d'Administration. Au jour de la création, le siège social est situé au :
.....

Article 4 - Membres

L'association se compose de :

a) Membres d'honneur, exemptés de cotisation, rendant des services signalés à l'association

Membres bienfaiteurs, versant annuellement une somme supérieure au montant de la cotisation

Membres cotisants, versant annuellement la cotisation fixée par l'assemblée générale ordinaire.

Ces trois catégories de membres disposent d'une voix lors des assemblées générales. On les appelle membres votants.

b) Membres non cotisants, ne disposant pas du droit de vote lors des assemblées

Article 5 - Admission

L'adhésion en tant que membre non cotisant s'opère par le seul fait de se faire connaître des organisateurs d'un débat ou du bureau de l'association.

Le paiement de la cotisation entraîne l'adhésion officielle et permet de recevoir tous documents sur les activités et les débats.

L'adhésion en tant que membre d'honneur est décidée par le bureau.

Article 6 - Radiation

La qualité de membre se perd par :

- la démission

- le décès

- la radiation prononcée par le bureau pour motif grave contraire à l'objet de l'association ou à sa Charte, l'intéressé ayant été auparavant invité par lettre simple à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

LNA



Cahiers de doléances
Avril 1789

Article 7 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations
- les subventions
- les dons en nature et legs
- les produits d'activités commerciales liées aux objets de l'association (publications, expositions, soirées diverses...)

Article 8 - Bureau de l'association

L'association est dirigée par un bureau de 4 membres élus parmi les membres votants pour un an par l'assemblée générale. Son mandat dure du 1er Juillet suivant son élection au 30 juin de l'année suivante. Les modalités d'élection sont fixées par le règlement intérieur. Ces membres sont rééligibles. Le bureau est constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. En cas de vacance, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif pour la période restant à couvrir lors de la plus prochaine assemblée.

Article 9 - Réunions du bureau

Pour l'administration de l'association, le bureau prend toute décision qui n'est pas du ressort de l'assemblée générale. Ces décisions sont prises par vote, à la majorité absolue des voix ; la voix du président est prépondérante.

Article 10 - Assemblée Générale

L'assemblée générale comprend tous les membres votants. Elle se réunit ordinairement chaque année au mois de mai pour élire le nouveau bureau et procéder aux votes décrits dans l'ordre du jour. Les membres du bureau sortant exposent leurs bilans divers (moraux, financiers, d'activité...). Les membres votants ne pouvant assister à l'Assemblée Générale ont la possibilité de voter par procuration ou par correspondance. Les procédures de vote sont décrites dans le règlement intérieur. La somme des votes par correspondance reçus, des procurations délivrées et des membres physiquement présents doit représenter au minimum 50% du nombre des membres votants au jour de la convocation pour permettre le déroulement de l'assemblée. Dans le cas contraire, une assemblée par correspondance est organisée. Une assemblée générale extraordinaire peut être organisée à tout moment de l'année par le président sur proposition de ce dernier, du secrétaire ou d'un quart des membres votants.

Article 11 - Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est établi et modifié à loisir par le bureau de l'association et fixe tous les points non décrits dans les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.



LNA



Cahiers de doléances
Avril 1789

La Nouvelle Arcadie

Le réseau national des Cafés Citoyens

Statuts types des Arcadies Locales

Article 12 - Charte de l'Arcadie

La charte de l'Arcadie décrit l'organisation des débats et les règles à respecter par les participants lors de ceux-ci. Ce document est public et peut être consulté par tous les membres. En tant que signataire de la Charte, le Président participe et vote à l'Assemblée Générale de l'association nationale La Nouvelle Arcadie. En contrepartie, l'association s'acquitte auprès du Trésorier National d'une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale de la Nouvelle Arcadie. Cette cotisation nationale, qui ne peut être inférieure à 300 Francs, est au 1er Mars 1997 de 20% des cotisations locales perdues. De plus, le fichier des membres sera transmis au Secrétaire National, afin de faciliter l'envoi de courriers nationaux.

Article 13 - Dissolution

En cas de dissolution souhaitée par la totalité des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif s'il y a lieu est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Vu, le président Vu, le vice-président Vu, le trésorier Vu, le secrétaire